



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

CABINET
Communication interministérielle

22/02/10

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

FIEVRE CATARRHALE OVINE : CAMPAGNE DE VACCINATION 2009-2010

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) informe:

→ du report de la date initiale du 31 mars 2010 au 30 juin 2010 pour la prise en charge par l'Etat des actes de vaccination

→ du report de la date butoir initiale du 31 décembre 2009 au 15 mars 2010 pour toute demande de protocole dérogatoire

Rappel

La campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) a été reconduite pour une durée d'un an à partir du lundi 2 novembre 2009 suite à la parution des arrêtés au Journal Officiel du 1^{er} novembre. Elle rend obligatoire la vaccination de tous les bovins et ovins, contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO, qu'ils soient détenus par des éleveurs professionnels ou des particuliers,

Pour tout renseignement, les personnes concernées peuvent contacter le service de la santé et de la protection animales de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (Tél: 05 62 44 56 00), l'association pyrénéenne de lutte contre les maladies des animaux (Tél: 05 62 93 52 44), la chambre d'agriculture (Tél : 05 62 34 66 74) ou leur vétérinaire sanitaire.